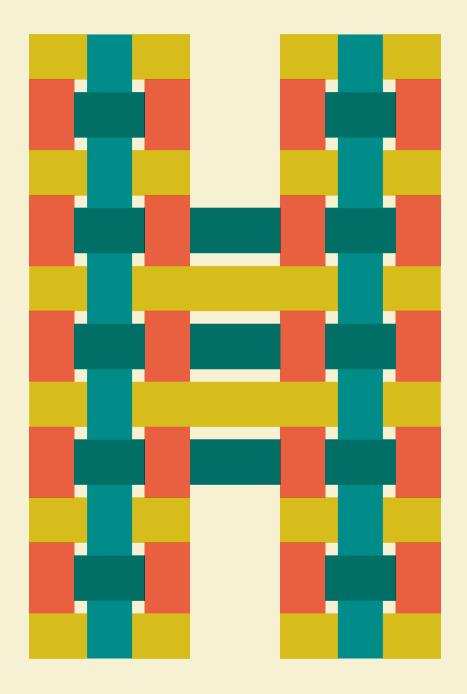
Document d'enregistrement universel 2020

EXTRAIT RSE Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF)





2.5.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Hermès a amplifié en 2020 ses actions pour lutter contre le changement climatique. Le Comité exécutif a ainsi mis à jour et validé la stratégie du groupe avec des objectifs ambitieux :

- réduction de 50 % des émissions d'ici 2030 ;
- « défossilisation » des sites industriels et recours aux énergies renouvelables;
- stratégie de compensation carbone pour les scopes 1 et 2;
- renforcement de la transparence (TCFD, CDP, SBTi), participation aux initiatives de place: Fashion Pact et l'UNFCC (Fashion Industry Charter for Climate Action).

Cette politique sera déployée en priorité sur les enjeux les plus significatifs, et dans un contexte où le groupe est un des plus faibles émetteurs carbones du CAC 40, grâce à son modèle artisanal et ses productions françaises.

Comme évoqué ci-dessus, Hermès met en place progressivement des actions concrètes pour substituer les énergies fossiles utilisées, réduire ses consommations énergétiques et son empreinte carbone sur l'ensemble des scopes. La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'opère grâce à des actions directes de réduction sur l'ensemble de la chaîne de valeur, mais aussi hors de la sphère d'influence Hermès par une démarche de financement de projets aux retombées positives y compris pour la lutte contre le réchauffement climatique.

POLITIQUE

La politique du groupe est de s'engager résolument vers un monde bas carbone avec des objectifs quantifiés et inscrits dans un calendrier. Elle se décline en plusieurs axes comme mesurer les impacts de ses activités sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, engager en priorité des actions de réduction des émissions sur les différentes catégories où le groupe peut agir, et de mettre en place ensuite des actions de compensation.

Elle intègre aussi une vision prospective par l'analyse des risques liés aux changement climatique sur ses opérations et son modèle économique (risques physiques et risques de transition).

Comme indiqué ci-dessus, la stratégie validée par le Comité exécutif guide les actions du groupe. La politique en matière de gaz à effet de serre est supervisée par le Comité développement durable, auquel participent deux membres du Comité exécutif, le directeur général adjoint en charge des affaires industrielles, ainsi que des directeurs généraux directement en charge d'importants postes d'émissions du groupe (métiers, immobilier, logistique). Hermès s'est engagé dans le cadre de la SBTi à présenter sous 24 mois une trajectoire de réduction des émissions carbone du groupe compatible avec les accords de Paris. Cette politique est cohérente avec celle du secteur regroupé au sein du Fashion Pact, où Hermès s'est engagé à mettre en œuvre des objectifs fondés scientifiquement (« Science Based Targets ») sur le climat et à mettre en place des actions compatibles avec une trajectoire de réchauffement climatique, via une « juste transition », pour atteindre zéro émission nette en 2050.

Lutter contre les changements climatiques et accroître sa résilience : un groupe engagé

Hermès a souhaité s'engager de façon concrète sur la définition d'objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre fondés sur la science, qui sera validée à travers l'initiative « science-based targets » (SBTi) que le groupe a rejoint en 2020. Cet engagement permettra au groupe de s'inscrire dans une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes, contribuant ainsi à limiter le réchauffement climatique en deçà des 2 °C d'ici 2100.

Hermès travaille actuellement au développement de ces objectifs de réduction des émissions qui sont les suivants :

- une réduction en valeur absolue de 50 % pour les émissions des scopes 1 et 2 sur la période de 2018 à 2030;
- une réduction en valeur relative de 50 % pour les émissions de scope 3 sur la période de 2018 à 2030; cet objectif implique

- d'associer la chaîne d'approvisionnement ainsi que les fournisseurs et partenaires à la démarche ;
- une réduction de 50 % de l'empreinte carbone/m2 de surfaces immobilières construites ou rénovées d'ici à 2030 :
- la mise en place de 100 % d'énergies renouvelables au sein des opérations directes d'ici 2030;
- la convergence vers 25 % des matières premières clés à moindre impact sur le climat d'ici 2025;
- défossilisation des sites industriels.

Par ailleurs, Hermès marque son engagement en soutenant officiellement en décembre 2020 l'initiative de la TCFD (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*), dont les recommandations étaient déjà prises en compte depuis l'an dernier dans sa réponse au questionnaire CDP climat 2020, disponible publiquement sur la plateforme du CDP.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Comme illustré ci-dessus (énergies), la maison a engagé différentes mesures pour réduire l'usage de l'énergie dans ses différentes activités, et avoir recours autant que possible aux énergies renouvelables.

En 2020, Hermès a décidé de ne plus retenir le gaz ou tout autre énergie fossile comme source d'énergie pour tout nouvel investissement industriel, sauf impossibilité technique démontrée. Ce programme porte le nom de « défossilisation des sites industriels » et réaffirme la volonté d'Hermès de participer activement à la transition énergétique nécessaire pour limiter le réchauffement climatique. Une cartographie des risques climat a été établie et elle est mise à jour tous les ans en fonction de l'évolution de la science du domaine. Ses résultats servent à orienter l'action de la maison et nourrissent sa politique d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Une étude fine de la sensibilité aux risques liés au changement climatique (risques physiques et de transition) de plusieurs chaines de valeur du groupe a été lancée en 2020 afin d'alimenter les plans de résilience des activités concernées par ces risques.

Dans le cadre du reporting CDP (https://www.cdp.net/), Hermès a été évalué avec un score de B pour ce deuxième exercice sur les données 2019 (questionnaire CDP Climat Change 2020 : Management B/B : capacité à prendre des mesures coordonnées sur les questions climatiques). Le détail de ses actions et engagements y sont détaillés de manière publique.

Le groupe soutient la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC ou UNFCCC en anglais) qui fixe l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Hermès a rejoint en 2020 l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) à travers la signature de la charte de son secteur (Fashion Industry Charter for Climate Action).

2.5.2.1 ÉTUDIER LES RISQUES ET AGIR POUR RÉDUIRE LEURS IMPACTS

Hermès s'emploie à réduire l'impact de ses activités sur le climat et la maison examine les adaptations potentielles de sa chaîne de valeur (interne, externe) afin de réduire son exposition aux effets du changement climatique.

Selon les régions et les métiers concernés, les effets du changement climatique auront un impact variable sur l'activité d'Hermès, au travers :

- des conséquences physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, hausse des températures, augmentation ou réduction des précipitations...);
- des impacts des mesures prises pour effectuer la transition vers un monde bas carbone, notamment les mesures les plus rapides (risques de transition: taxe carbone, évolutions réglementaires, comportement des clients...).

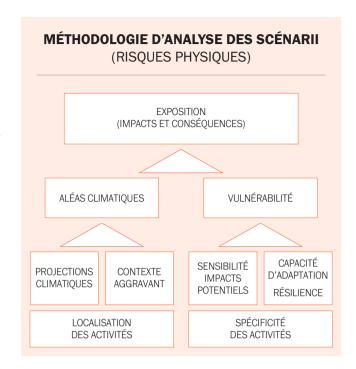
L'ampleur et la gravité de ces changements conditionneront ces impacts, de même que différents facteurs, tels que la localisation, la sensibilité de la chaîne d'approvisionnement amont, la qualité et la capacité des infrastructures locales, et plus globalement le comportement des autres acteurs de l'écosystème du groupe.

Hermès fonde son approche d'adaptation au changement climatique sur l'identification des risques, l'évaluation de leur pertinence, pour définir les plans d'action au sein de chaque métier, avec l'aide d'un cabinet expert et l'utilisation d'outils faisant autorité. Ce projet, coordonné par la direction des affaires industrielles, mobilise depuis cette année, une vingtaine de cadres de haut niveau de l'entreprise, afin d'avoir à la fois une vision précise des enjeux, et de faciliter la mise en œuvre ultérieure de mesures qui pourraient découler de ces analyses.

L'exposition aux risques de transition est étudiée à la fois par la direction de l'audit et des risques dans ses travaux d'analyse verticale des grandes activités de la maison (métiers de production, filiales de distribution), par les directions des affaires industrielles et du développement durable, et lors du Comité développement durable, avec une vision plus transversale par grands enjeux (eau, climat, etc.).

Hermès détaille dans ses réponses au questionnaire CDP *Climat Change* plusieurs exemples de risques et d'opportunités identifiés liés au changement climatique. Les analyses sont menées selon trois horizons temporels (moins de trois ans, moins de cinq ans et à 25 ans).

En 2020, l'analyse des risques physiques liés au changement climatique a été plus particulièrement menée sur deux chaînes de valeur emblématiques de la maison : le cuir et le textile. Huit scénarii ont été retenus pour tester la résilience de ces chaînes de valeur. Ces scénarios ont été développés en prenant en compte des études macro-économiques ainsi que des analyses sectorielles.



- six scénarios d'impacts directs ont été développés pour l'approvisionnement des matières premières des filières étudiées : cuirs exotiques, cuir bovin, le cachemire et la soie. Ils combinent différents impacts prévisibles sur l'approvisionnement en matière première et sur la fabrication des produits : sécheresses, hausse des températures, vagues de chaleur, pluies et ouragans. Ils permettent d'identifier les capacités d'adaptation existantes et celles qu'Hermès pourrait renforcer, région par région : Amérique du Sud (soie) ; Louisianne, Australie, Afrique (cuirs précieux) ; Mongolie (cachemire) ; Europe (sites manufacturiers) ;
- deux scénarios systémiques d'impacts directs et indirects sur l'activité globale d'Hermès, modélisant une succession d'événements extrêmes en France ou modélisant une crise sanitaire et alimentaire mondiale pour tester la résilience des chaînes logistiques amont et aval, de la production et la distribution des produits. Ils sont construits sur la base de dysfonctionnements systémiques des fonctions supports et/ou des prestataires externes en dehors des métiers d'Hermès. Ils combinent des aléas originaux difficilement prévisibles mais à impact majeur et systémique dans des régions entières, de type « cygne noir ». Ces scénarios permettent d'identifier d'éventuelles fragilités dans la chaîne de valeur d'Hermès et permettent d'intégrer les parties prenantes dans la réflexion sur les impacts du changement climatique. À titre d'exemple : mise en place de plans de continuité d'activité opérationnels, suivi de certains signaux à mettre en place pour anticiper ces aléas et y faire face quand l'anticipation n'est pas fonctionnelle.

Dans chacun de ces scénarios pessimistes, les risques susceptibles de se matérialiser sont issus de l'étude des données mondiales de projection du GIEC (horizon 10 à 15 ans) ou des données régionales, par exemple celles de l'Agence européenne pour l'environnement (horizon 20 à 30 ans). Chaque scénario, décrit les impacts potentiels à fort enjeu pour Hermès, les aléas déclencheurs et leur évolution à court, moyen ou long terme en fonction de la zone géographique étudiée. Des grilles de matérialité, classant les impacts en fonction de leur vraisemblance et des impacts potentiels permet de hiérarchiser des enjeux identifiés. Les conclusions de ces études de risques sont ensuite prises en compte et intégrées dans les plans d'action des métiers.

L'identification des risques physiques liés au réchauffement climatique a été réalisée pour l'eau avec le WWF France en utilisant des outils comme le WRI Aqueduct, Water Risk Filter. Ces analyses portent sur le stress hydrique, le risque de sècheresses, la qualité de l'eau, le risque d'inondation et la santé de l'écosystème, pour chacun des sites géographiques accueillant une activité industrielle de la maison. Les résultats sont discutés avec la direction du groupe et les principaux enjeux seront progressivement intégrés dans les plans d'action des sites afin d'adapter au mieux la contribution de chacun au risque « eau » au sein de leurs bassins versants respectifs.

D'autres risques physiques sont en cours d'évaluation, notamment pour évaluer la résilience de chaque filière d'approvisionnement au regard des différents scénarios climatiques avec le cabinet Carbone 4 et des outils comme Mycris, Sea level rise by Alex Tingle, les cartes de projection issues du rapport du GIEC 2018 « Réchauffement planétaire de 1,5 °C ».

Un partenariat a été établi avec le WWF pour mener des audits approfondis sur les peaux exotiques, le cachemire et la chaîne d'approvisionnement de la ressource en bois. Chaque audit a permis de mieux comprendre les risques et à construire un plan d'action spécifique. Hermès est prêt à aider ses fournisseurs s'ils doivent s'adapter aux risques physiques (soutien technique, matériel et financier, selon les besoins).

Alignement aux recommandations de la TCFD

Dans un souci de transparence, Hermès présente ses actions selon le cadre recommandé par la TCFD. La TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) est un groupe de travail nommé par le Financial Security Board (FSB) en décembre 2015. Présidé par Michael Bloomberg, il est composé de 32 membres issus du secteur financier et non-financier (gestionnaires d'actifs, fonds de pension, groupes privés, entreprises d'audit et de consulting, agences de notation). Ce groupe de travail a publié des recommandations sur la manière de reporter et publier les risques et opportunités liés au changement climatique, avec pour objectifs d'augmenter la transparence entre entreprises et investisseurs afin de réduire les risques d'investissement, et réconcilier le temps court des décisions financières avec le temps long des conséquences du changement climatique. Le reporting s'organise autour des sujets suivants:

Gouvernance

Le Comité exécutif d'Hermès est conscient des mutations profondes engendrées par les enjeux liés au climat et est directement impliqué dans leur prise en considération au plus haut niveau. Comme détaillé dans le chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.1.3.3, le Comité exécutif supervise la stratégie et les décisions en matière de climat d'une part, en mettant à contribution deux de ses membres qui participent aux travaux du Comité développement durable, d'autre part, par des sessions spécifiques pour entériner les décisions majeures (par exemple, en juillet 2020 pour valider les objectifs de réduction à échéance 2030). Les sujets climat sont portés par la direction des affaires industrielles, de l'immobilier ou de la distribution, ainsi que par la direction développement durable qui s'assurent de la mise en œuvre de cette stratégie en coordination avec toutes les entités du groupe.

Le gérant du groupe, Axel Dumas, a ainsi été impliqué dans de nombreux sujets liés au climat en 2020, dont notamment les décisions de l'engagement en faveur de l'initiative SBTi et le soutien à la TCFD. La question des changements climatiques est intégrée de manière centrale dans la gouvernance et le dialogue stratégique de haut-niveau au sein d'Hermès, conformément aux recommandations de la TCFD.

Le Comité RNG-RSE (rémunérations nominations gouvernance et RSE), Comité du Conseil de surveillance, participe à la discussion de la stratégie climat en auditionnant la direction développement durable au moins une fois par an.

Au niveau opérationnel, les directeurs généraux des métiers et des filiales sont directement impliqués dans la réduction des émissions carbone de leur périmètre dans le cadre de l'objectif groupe à 2030.

Les éléments complémentaires relatifs à la gouvernance des sujets liés au climat au sein du groupe peuvent être trouvés dans le chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.1.3.3.

Stratégie

La stratégie du groupe en matière de climat est tout d'abord de réduire ses émissions conformément aux accords de Paris, notamment sur ses opérations en propre, mais également pour ses approvisionnements. Elle est aujourd'hui aussi étroitement liée à l'analyse des risques et opportunités pour Hermès, notamment sur sa chaîne de valeur. Un travail d'évaluation de ces risques a été initié en 2019 avec l'aide d'un cabinet expert et en mobilisant les Comités de direction des principales entités du groupe (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.5.2.1). À l'aide d'outils d'analyse à la fois qualitative et quantitative de scénarios climatiques, comme recommandé par la TCFD, la résilience des activités du groupe et de sa stratégie sont actuellement étudiées. Cette évaluation de la résilience permettra en conséquence de mieux définir les orientations stratégiques à associer aux enjeux liés au climat, y compris au regard des différentes trajectoires de décarbonation de l'économie mondiale. Le groupe a initié en 2019, et poursuivi en 2020, l'analyse des scénarios du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) RCP 2.6 (équivalent à un scénario dit 2 °C), RCP 4.5 et RCP 8.5.

Ces analyses sont conduites sur trois échelles de temps (vision budgétaire à deux ans, moins de cinq ans et vision long terme à 25 ans). Sur la base des scénarios, une évaluation des impacts opérationnels et financiers est en cours, notamment pour hiérarchiser les actions de résilience.

Par ailleurs, Hermès, dans la définition de la stratégie du groupe, accorde une grande importance à l'évaluation des risques hydriques au vu de l'enjeu planétaire que représente la préservation des ressources en eau, ainsi qu'à l'impact de tels risques sur ses matières premières naturelles, à savoir le cuir de bovin, le cuir exotique (de crocodile), la soie et le cachemire. Comme indiqué dans le chapitre 1 « Présentation du groupe et des résultats », § 1.11.4.1, les perturbations du système climatique et les enjeux de transition opérationnels, réglementaires et politiques associés tels que le prix du carbone sont d'ores-et-déjà identifiés comme risque physique et de transition ayant des impacts sur la chaîne d'approvisionnement du groupe, ses différentes opérations (manufacturières, logistiques, de distribution), ainsi que sur le comportement de ses clients. Les impacts sur la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir lieu à plusieurs niveaux. La production de soie et de cachemire par exemple sont particulièrement vulnérables à la hausse des températures et à une intensité plus importante d'épisodes de chaleur. La production de cuir d'alligator dépend de la possibilité de récolter des œufs d'alligator dans leur habitat naturel, possibilité qui, comme cela a déjà été le cas, peut ne plus être accordée par les autorités locales en cas d'événements extrêmes, ce qui peut en perturber l'approvisionnement. L'impact économique du scénario évalué (baisse de 10 % sur une année) n'est pas significatif à l'échelle du groupe.

Les conséquences financières résultant de la gestion inappropriée de ces risques pourraient d'une part se traduire par des coûts directs augmentés pour l'approvisionnement en matières premières lorsque leur production est directement affectée et d'autre part par l'évolution des taxations carbone pratiquées pour le fret aérien, en augmentant aussi les coûts, par exemple. Conscient de telles implications et des enjeux associés, le groupe travaille avec les principaux métiers et fournisseurs pour construire conjointement des chaînes de valeur plus résilientes. Des audits viennent compléter cette approche afin d'effectuer des analyses plus approfondies des risques et opportunités pour les filières clés de matières premières (cachemire, bois, essences naturelles et cuir).

Cette analyse permet de mieux prendre en compte dans la stratégie du groupe les enjeux liés au climat, qu'ils soient relatifs aux risques et opportunités identifiés par l'analyse de scénario ou aux objectifs de réduction à fixer pour mieux s'aligner avec le scénario de l'accord de Paris. Comme indiqué plus haut, Hermès a formulé des objectifs de réduction de 50 % de ses émissions d'ici 2030, et a adopté des objectifs de 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2030 sur les opérations directes. Le groupe travaille actuellement à aligner ces objectifs avec l'initiative SBTi et à se doter d'une stratégie en ligne avec une trajectoire en deçà des 2 °C, se rapprochant ainsi davantage des recommandations de la TCFD en termes de stratégie climat.

Gestion des risques

Les risques physiques et les risques de transition liés aux changements climatiques sont de mieux en mieux identifiés au sein du groupe et de sa chaîne de valeur et contribuent à alimenter la stratégie d'Hermès au plus haut niveau. Ces analyses s'organisent autour de trois actions complémentaires :

- des cartographies des risques groupe intégrant tous les sujets, dont celui du climat :
- des analyses spécifiques, sur la base de scénarios (voir ci-dessus) par activité et par géographie;

 des études ad-hoc, dans le cadre de l'analyse détaillée dse filières d'approvisionnement.

Comme détaillé dans le chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », § 4.3, le processus de gestion des risques du groupe est fondé sur la préparation de cartographies de risques ainsi que sur l'utilisation d'outils complémentaires permettant de définir le niveau de priorité à associer aux risques identifiés et les actions à mettre en œuvre pour les atténuer. Ces cartographies de risques sont régulièrement mises à jour et les plans d'actions suivis directement par les différentes entités du groupe sous la supervision de la direction de l'audit et des risques. Elles sont annuellement consolidées dans une cartographie de risques à l'échelle du groupe, y compris pour les risques liés au climat tels que la raréfaction de certaines matières premières :

- les analyses spécifiques sur base de scénarii sont décrites ci-dessus:
- les études ad-hoc sont menées soit en interne, soit avec la profession.

Hermès a par exemple participé à une étude pilotée par l'organisation professionnelle *Intersoie*, portant sur l'impact des changements climatiques sur la production de la soie d'ici 2030, la soie et les textiles représentant la troisième activité du groupe. Des réflexions sont en cours, en partenariat avec le WWF France, afin de mieux quantifier ces impacts et mettre en œuvre des actions permettant d'augmenter la résilience de filières dans le cadre des revues menées conjointement.

Hermès poursuit l'étude des adaptations potentielles nécessaires à mettre en œuvre sur sa chaîne d'approvisionnement afin de réduire son exposition aux impacts des changements climatiques et d'identifier également les opportunités qui y sont liées à plus long termes. Le recours à des processus de production et de distribution moins consommateurs en énergie et en eau est par exemple identifié comme une opportunité à mettre en œuvre, qui résulterait en une baisse des coûts opérationnels pour le groupe.

Métriques et objectifs

Hermès développe en permanence les outils nécessaires pour mettre en œuvre et suivre le déploiement de la stratégie climat à l'échelle du groupe. La mise en œuvre de cette stratégie se fait au travers d'objectifs et son suivi au travers d'indicateurs clés pour le groupe, comme mentionné ci-dessous. Le groupe a défini en 2020 des objectifs ambitieux (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.5.2.2) de réduction des émissions. Il calcule chaque année son bilan carbone sur les trois scopes et suit l'avancement de ses résultats en perspective de ses objectifs 2030.

En ce qui concerne les indicateurs, depuis 2019, **10** % **de la rémunération variable du gérant est soumise à des critères RSE, dont la consommation d'énergie industrielle, directement liée à la performance du groupe en termes d'émissions de scope 1** et de scope **2**. Ces émissions de scope 1 et de scope 2 ainsi que leur évolution, qui sont suivies de près par les différents métiers d'Hermès, sont détaillées dans la présente section, de même que les émissions de scope 3. Les indicateurs de consommation énergétique et de consommation d'eau, suivis de la même façon, sont quant à eux indiqués dans le § 2.5.1 « Enjeu : maîtriser les consommations des ressources naturelles (eau, énergies) ».

LA PLANÈTE : ENVIRONNEMENT

Quant aux objectifs, le groupe s'engage à s'inscrire dans une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes limitant le réchauffement climatique bien en decà des 2 °C d'ici à 2050 et travaille actuellement au développement détaillé de ces objectifs. Les métiers les plus contributeurs à ces objectifs pour les scopes 1 et 2 ont déjà présenté leurs trajectoires qui confirment cette ambition. Comme illustré au § 2.5.2.2.1 « Bilan des émissions de gaz à effet de serre », les premiers résultats sont cohérents avec les objectifs.

Vers une résilience accrue de la chaîne de valeur du groupe face à l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau.

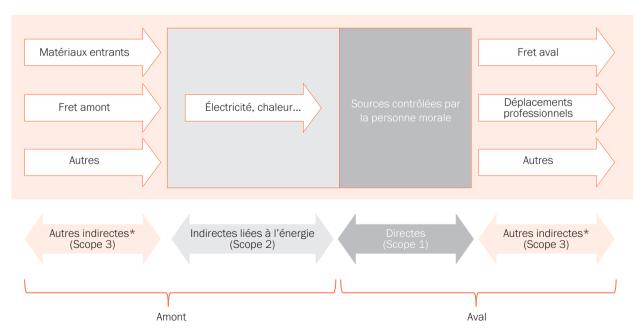
En 2019, Hermès a initié, avec le WWF France, une évaluation des risques liés aux ressources en eau pour les opérations du groupe (45 sites d'Hermès inclus dans cette étude) ainsi que celles de ses fournisseurs clés (30 sites). Cette étude permet de mieux comprendre l'empreinte hydrique et l'exposition aux risques liés à l'eau des activités d'Hermès et de sa chaîne de valeur, en utilisant l'outil Water Risk Filter développé par le WWF, y compris vis-à-vis des impacts des changements climatiques. En effet, cet outil a permis d'évaluer les risques de sécheresse accrue, et d'inondation du fait des changements climatiques, dans le cadre d'un scénario de + 2 °C de réchauffement global d'ici 2050, à l'échelle des bassins hydrographiques des sites d'Hermès et de ses fournisseurs inclus dans le périmètre de cette étude.

Les résultats permettent aujourd'hui au groupe de travailler à la définition et mise en œuvre d'actions d'atténuation de ces risques conjointement avec les différents acteurs de sa chaîne de valeur. Hermès s'appuie ainsi sur cette analyse pour éclairer sa stratégie sur les questions liées à l'adaptation aux changements climatiques.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET 2.5.2.2 DE SERRE EN VALEUR ABSOLUE

Depuis 2013, le groupe est doté d'outils permettant d'effectuer à une fréquence annuelle la mise à jour du bilan global des émissions de gaz à effet de serre de ses sites de production et de distribution. **Ce travail est** réalisé avec l'aide d'un cabinet spécialiste extérieur indépendant selon la méthode Bilan Carbone® et GHG Protocol. Conformément aux exigences de la réglementation (article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010), Hermès a aussi publié dès décembre 2015 son Bilan Carbone® selon les modalités et le périmètre retenus en France par le texte de loi (émissions directes produites par les sources fixes et mobiles, et émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).

Hermès communique ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 à la fois dans ce rapport, mais aussi sur son site Hermès Finance pour le périmètre requis par la loi (article L. 229-25 du Code de l'environnement). Participant au CDP depuis 2018, l'intégralité des données carbone du groupe y sont également disponibles.



^{*} Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire Source : ministère de l'Environnement.

2.5.2.2.1 Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

Le groupe a amplifié et structuré son action en matière climat en 2020, avec les choix suivants, validés par le comité exécutif.

Le reporting carbone sera totalement aligné avec les données détaillées dans le CDP (Carbone Disclosure Project), dont les informations quantitatives et qualitatives sont publiques. Ceci permet notamment au lecteur de cet URD d'y retrouver davantage d'informations, et évite de présenter des données partielles qui nuisent à l'analyse.

Hermès a décidé de reporter sur l'ensemble des catégories du scope 3, même si cela conduit à travailler sur la base d'estimations sur certains postes, considérant que la recherche de l'exhaustivité contribuait à la transparence de l'analyse.

L'analyse des résultats sera faite en fonction des objectifs à long terme (cible 2030), par rapport à la situation de référence retenue par le groupe pour 2018 (première année de contribution au CDP, publiée en 2019). Ce choix permet de vérifier que le cap est maintenu, au-delà des évolutions irrégulières à court terme, qui sont inévitables compte tenu des changements à mettre en place qui ne sont pas tous linéaires et peuvent nécessiter du temps.

Concernant les scopes 1 et 2 (qui représentent 6,6 % du total), Hermès a retenu l'approche dite « market based » qui consiste à faire un calcul de l'empreinte carbone directement liée à ses achats d'énergie dans chaque pays considéré, et non retenir le mix moyen du pays.

Le groupe a décidé de poursuivre ses actions en matière de compensation carbone, au-delà de ses objectifs de 100 % de couverture des scopes 1 et 2, dès cette année par des achats complémentaires ponctuels, et à plus long terme avec des investissements nouveaux dans le fonds Livelihoods.

Dans les tableaux qui suivent, les données sont donc présentées selon ces principes. Les données 2018 reprises sont celles du CDP, et les chiffres des scopes 1 et 2 des années 2018 et 2019 ont été retranscrites selon l'approche « market based », pour permettre une juste comparaison (voir note de bas de page ¹.).

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

EN K TONNES EQ CO ₂	2018	2019	2020	Variation / 2019	Variation / 2018	Objectif 2030
Scope 1	20,8	19,6	18,3			
Scope 2 market-based	15,5	15,6	16,3			
Total Scopes 1 & 2	36,3	35,2	34,6	(- 1,7 %)	(- 5 %)	(- 50 %)
Scope 3	596,7	501,5	486,4	(- 3,0 %)	(- 18 %)	
Total groupe	633	536,7	521,0	(- 2,9 %)	(- 18 %)	

SCOPE 3 - E	N K TONNES EQ CO ₂	2018	2019	2020
	1. Produits et services achetés	424,5	2019 387,2 10,7 2,7 14,2 9,3 15,9 9,6	366,5
	2. Bien d'équipement	26,7	10,7	28,9
	3. Activité impliquant une consommation de combustible ou d'énergie non incluses dans les émissions des Scopes 1 & 2	2,8	2,7	2,6
Amont	4.Transport et distribution en amont	20,7	14,2	17,7
	5. Déchets générés par les sites	8,8	9,3	5,8
	6. Déplacements professionnels	27	15,9	3,2
	7. Déplacement domicile/travail des salariés	16,2	9,6	11,1
	8. Actifs loués en amont		387,2 10,7 2,7 14,2 9,3 15,9 9,6	Non significatif
	9. Transport et distribution en aval	70	51,7	48,5
	10. Traitement des produits vendus			Non significatif
	11. Utilisation des produits vendus			Non significatif
Aval	12. Traitement des produits vendus en fin de vie			Non significatif
	13. Actifs loués en aval			Non significatif
	14. Franchises	-	-	2,1
	15. Investissements		Non significatif	
Total		596,7	501,5	486,4

INTENSITE EN T CO₂ EQ PAR M€ DE CA	2018	2019	2020	Variation / 2018	Objectif 2030
Scopes 1 & 2	6,1	5,1	5,4	(- 11 %)	
Scope 3	100,0	72,9	76,1	(- 24 %)	(- 50 %)
Total groupe	106,1	78,0	81,5	(- 23 %)	

Les émissions de GES du groupe en 2020 sont de l'ordre de 521 k tonnes CO_2 eq (en diminution de 3 % par rapport à l'an dernier). Avec une baisse de - 18 % en deux ans, il est en ligne avec les objectifs 2030 du groupe.

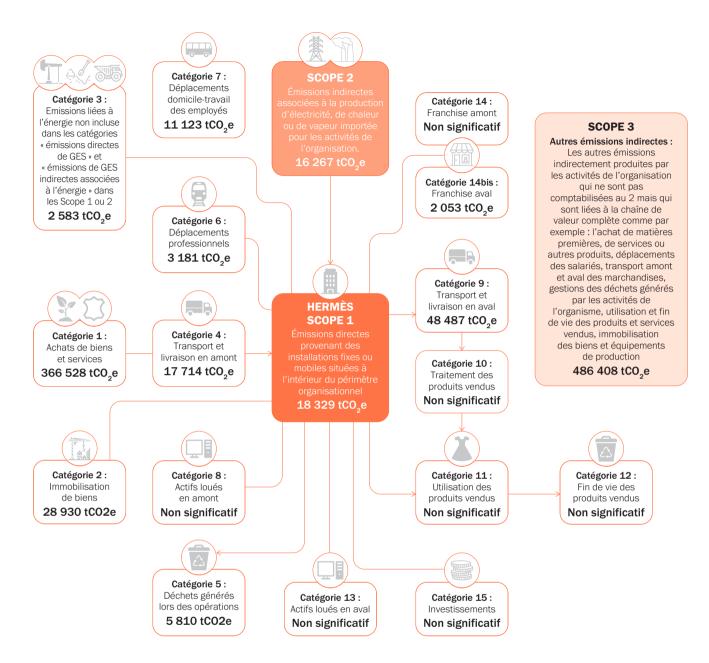
Il se décompose comme suit :

34.6 k tonnes CO₂ eg pour les scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions directes et indirectes liées à l'énergie consommée des sites de production, des bureaux, des centres logistiques et des magasins. Ce chiffre est à apprécier compte tenu d'un modèle d'affaires où 61 % des objets sont produits en interne, donc il est représentatif d'une très grande partie de la production (ce qui est rarement le cas du secteur Fashion & Apparel, où la production est généralement sous-traitée et donc dans le scope 3). La réduction de - 5 % du scope 1 et 2 est cohérente avec celle de l'activité. Elle s'explique à la hausse notamment par une variation de périmètre, le groupe ayant décidé d'intégrer dans son calcul 100 % de ses magasins en succursales y compris ceux présents dans des malls pour lesquels l'information des consommations n'était pas disponible jusqu'à présent, et aussi par une hausse des consommations des magasins en Asie, ceux-ci ayant eu une activité sur des horaires élargis pour prendre en compte les impacts de la pandémie. Elle s'analyse aussi à la baisse par une réduction des émissions de l'outil industriel en France, par des améliorations opérationnelles qui sont amenées à poursuivre leurs effets et par l'accroissement des

- énergies vertes dans le mix du groupe. Avec 5 % de réduction en deux ans, le groupe progresse vers son objectif de réduction à 2030, et reste confiant car la baisse nécessite des évolutions de l'outil industriel qui prendront plusieurs années pour se mettre en place ;
- 486,4 k tonnes CO₂ eq pour le scope 3, qui prend en compte essentiellement le poids carbone des matières premières (67 % du scope 3), mais aussi tous les achats, les immobilisations, les déchets, la sous-traitance, l'emballage, les transports des produits, les déplacements des collaborateurs. Le scope 3 du bilan GES a fait l'objet en 2020 d'un travail d'amélioration des périmètres, des données d'entrée et d'une mise à jour des facteurs d'émission issues des bases reconnues internationalement et de calculs de plus en plus précis. Les évolutions du scope 3 s'expliquent par une légère contraction des achats de matières à la baisse, et à la hausse par la prise en compte du poids carbone des achats tertiaires. Avec 24 % d'évolution en intensité en deux ans, le groupe est en ligne avec ses objectifs de réduction à l'horizon 2030.

Ces chiffres confirment les qualités d'un modèle artisanal français à faible empreinte environnementale : avec une intensité carbone de 5,4 (scopes 1 et 2) ou de 81,5 (tous scopes), Hermès se classe comme l'une des entreprises les moins intensives en carbone du CAC 40 sur la base d'un scope 3 complet. Le découplage entre la croissance de l'activité et l'empreinte du groupe est de - 24 % en deux années (même avec une réduction du chiffre d'affaires en 2020 du fait de la pandémie).





Compensation carbone

La priorité du groupe est bien entendu de réduire ses émissions à la base. La stratégie du groupe est d'obtenir des crédits carbones à haute valeur sociale et environnementale sur une base volontaire avec un objectif de contribution à la lutte contre le changement climatique.

L'objectif 2018 pour 2020 était que cette compensation se fasse à la hauteur des scopes 1 et 2, ce que le groupe a réalisé avec un an d'avance dès 2019. Hermès poursuit son ambition stratégique en 2020 avec des achats de crédits carbone en hausse (+ $5\,\%$) et qui représentent désormais 134 % de ses scopes 1 et 2.

COMPENSATION EN K TONNES EQ CO ₂	2018	2019	2020
Compensation carbone	(- 35,7)	(- 43,8)	(- 46,2)
Scopes 1 & 2	36,3	35,2	34,6
% de couverture des émissions scopes 1 & 2	98 %	124 %	134 %

Comme détaillé ci-dessous, Hermès est investisseur depuis 2012 dans le fonds carbone Livelihoods, et perçoit chaque année des crédits carbone théoriquement de plus en plus élevés en fonction du développement des projets. En 2020 cependant, du fait de la pandémie, certains projets de Livelihoods (https://livelihoods.eu/) n'ont pas pu être vérifiés et n'ont donc pas pu livrer des crédits carbones. Hermès s'est alors rapproché en fin d'année de la société EcoAct pour faire l'achat complémentaire de crédits carbone à haute valeur environnementale et sociale, pour rester dans une dynamique en croissance par rapport à l'an passé.

Analyse des principaux postes du bilan carbone

Du fait de la grande diversité des activités du groupe, les postes d'émissions des scopes 1 et 2 les plus contributeurs sont très différents d'une activité à l'autre, conduisant les métiers à élaborer des plans spécifiques à leurs enjeux propres. Les consommations énergétiques donnent une vision des principaux métiers contributeurs. Les magasins, qui représentent 19 % du total (et 37 % des scope 1 et 2 *market-based*), font l'objet d'une attention particulière sur leurs consommations énergétiques. L'ensemble des mesures de réduction des consommations est détaillé ci-dessus.



production, centres logistique et magasins (scopes 1 et 2)

* Base 2018, Scope 2 market-based

Le *GreenHouse Gas Protocol* (GHG Protocol) propose de déterminer les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 à partir de 15 catégories. En retenant les catégories significatives de l'activité du groupe telle que décrite au § 2.1 « *Modèle d'affaires* », le calcul des émissions du scope 3 est conduit chaque année avec l'aide d'un conseil spécialisé. Il prend en compte les facteurs d'émission et définitions techniques les plus récentes et les mieux adaptées aux spécificités du groupe Hermès. Cette approche est affinée au fur et à mesure des avancées dans ce domaine.

Pour Hermès, les principales catégories sont les suivantes :

- matières premières utilisées: tous les cuirs, soies, cachemires, autres textiles, métaux et pierres précieuses, ingrédients des parfums (catégorie [1]);
- emballages et conditionnements des produits (catégorie [1]);
- achats et sous-traitance (catégorie [1]);
- transports des marchandises et produits en amont des manufactures, transports inter-sites et transports aval des produits jusqu'en magasin (catégories [4] et [9]);

- déplacements des collaborateurs: trajets domicile/travail des artisans, déplacements d'affaires nationaux et internationaux (catégories [6] et [7]);
- amont de l'énergie consommée (catégorie [3]);
- immobilisations (catégorie [2]);
- déchets de l'organisation (catégorie [5]).

Au sein du scope 3, en complément des matières, les transports représentent une part importante dans les émissions, ceci est la contrepartie d'une fabrication française et d'une distribution mondiale. Comme expliqué ci-après, ces transports font l'objet d'analyses détaillées et d'actions opérationnelles pour en réduire l'impact.

Les évolutions constatées sur le scope 3 résultent à la fois de la réduction d'émissions sur certaines catégories, d'une meilleure mesure de certaines autres catégories (estimations remplacées par des calculs précis), et d'une évolution dans les facteurs d'émissions (réactualisation).

2.5.2.2.2 Focus métiers

Immobilier

En 2019, deux bilans de gaz à effet de serre des travaux ont été réalisés sur un site de production (maroquineries des Alpes et des Abrêts) et sur un site de distribution (magasin George V Paris). Ces bilans ont permis d'une part d'évaluer l'impact environnemental des constructions et d'autre part d'ajuster l'étalon de référence d'un agencement et d'une construction pour orienter les ambitions de réduction d'émissions de $\rm CO_2$ sur les projets futurs et renforcer le référentiel construction durable Hermès.

En 2020, la direction du développement immobilier groupe s'engage dans une démarche de **réduction de 50 % de l'empreinte carbone/m²** des surfaces construites ou aménagées d'ici 2030. Ceci en réponse aux engagements du groupe d'une baisse relative, compte tenu de la corrélation entre l'activité et les m².

Afin de mesurer et de contrôler l'empreinte carbone des constructions au regard des objectifs du groupe à atteindre, la direction immobilière systématise l'analyse du cycle de vie (ACV) des matériaux de construction choisis pour chaque projet immobilier.

Ainsi, l'amélioration du bilan de gaz à effet de serre des nouveaux magasins et des nouveaux bâtiments repose sur une attention particulière pour le choix des matériaux de construction, la diminution de leur poids, la recherche d'approvisionnements locaux et leur mode de transport peu émissif en carbone.

Le référentiel construction durable d'Hermès prend en compte les enjeux carbones et les objectifs issus des engagements du groupe dans le cadre des projets de constructions neuves, de rénovation et de déconstruction.

Transports

La direction commerciale travaille sur des projets d'amélioration de l'empreinte logistique. Les principaux chantiers portent sur le transport de proximité, en privilégiant le recours à des modes de transport neutres en émission carbone; les transports plus lointains, en substituant lorsque cela est possible le maritime ou le ferroviaire à l'aérien; et l'optimisation des volumes transportés.

Le transport de proximité, c'est-à-dire les livraisons en centre-ville à partir des entrepôts locaux, est réalisé lorsque cela est possible en véhicules électriques ou hybrides. À titre d'exemple, les sites parisiens sont livrés depuis le centre logistique français avec des véhicules soit hybrides, soit électriques.

Pour les transports plus lointains (Asie, Amérique, Océanie), le maritime est utilisé de préférence lorsque la nature, le volume et/ou la quantité des articles à transporter le justifient. Cela concerne à ce jour notamment les éditions (par exemple la revue biannuelle *Le Monde d'Herm*ès), les éléments liés aux événements de communication, les agencements magasins, les uniformes des vendeurs. Des tests sont par ailleurs menés pour le transport par voie maritime (vers l'Asie et les États-Unis) ou par voie ferroviaire (vers la Chine) d'autres catégories d'articles, notamment le mobilier, les chaussures et le prêt-à-porter.

Les appels d'offres en matière de transport de marchandises incluent systématiquement un critère lié à l'amélioration de l'empreinte carbone.

Enfin, l'optimisation des volumes transportés constitue un levier fort pour l'amélioration de l'empreinte logistique. Les outils de préparation des commandes ont été modernisés en 2019 et 2020 : pré-colisage automatisé, optimisation des circuits de préparation des commandes, et adaptation automatisée de la hauteur des caisses de transport avant fermeture concourent à la limitation du volume transporté, à nombre d'articles équivalent.

En complément de l'ensemble de ces actions de réductions émissions, et depuis 2020, l'impact carbone des livraisons européennes est compensé directement par les prestataires Fedex et DHL.

Enfin, à l'échelle des collaborateurs, Hermès a lancé en 2020 plusieurs actions afin de poursuivre la promotion de la mobilité douce. D'une part, à travers une politique volontariste de remplacement des véhicules thermiques par l'électrique ou l'hybride rechargeables (22 % de la flotte actuelle en France), tant pour les véhicules de fonction que les véhicules de services. D'autre part, à travers la proposition d'une solution de location longue durée de vélos électriques avec une faible participation des collaborateurs d'Hermès Sellier et d'Hermès International; le groupe prenant en charge 70 % du loyer. Dans ce cadre, une sensibilisation à l'usage des vélos a été mise en place via l'organisation de deux ballades durant la semaine du développement durable (1er Octobre 2020).

Tanneries

Le bilan de gaz à effet de serre du pôle Tanneries et Cuirs précieux a été mis à jour pour l'année 2020.

Celui-ci a fait l'objet d'un travail important avec l'aide de consultants spécialisés afin d'améliorer l'exhaustivité et la qualité des données incluses, notamment les facteurs d'émissions considérés. La totalité des émissions des scopes 1, 2 et 3 (incluant les impacts liés à l'élevage des animaux) est ainsi consolidée au niveau du pôle depuis deux ans.

Les tanneries de crocodiliens et de veau, la mégisserie de chèvre ainsi que les fermes d'élevage et les installations de transformation détenues par le pôle représentent environ un tiers du bilan de gaz à effet de serre. Le reste des émissions de CO₂ se répartit entre les élevages externes et, dans une moindre mesure, le fret amont (approvisionnement des peaux) et aval (expédition des peaux finies vers les clients), les activités de sous-traitance ainsi que les sièges sociaux et bureaux commerciaux. Depuis 2010, une filière de transport maritime des peaux est mise en

place pour l'Alligator Mississippiensis en provenance du sud des États-Unis, pour le Crocodylus Niloticus en provenance d'Afrique, et, depuis 2013, pour le Crocodylus Porosus en provenance d'Australie. La part du transport maritime dans les approvisionnements de peaux brutes de crocodiliens reste stable par rapport à 2019 et représente 20 % des approvisionnements. Le pourcentage de peaux brutes en provenance d'Afrique est, quant à lui, légèrement supérieur avec un tiers d'entre elles approvisionnées par voie maritime en 2020.

Textile

Le bilan de gaz à effet de serre de la filière est revu chaque année afin d'analyser l'impact des actions sur la réduction des gaz à effet de serre. Les postes émetteurs principaux sont les achats (étoffes, produits chimiques et emballages), les besoins en énergie, le fret inter-sites, le fret amont et les déplacements des salariés.

Le travail de la filière sur la réduction des consommations énergétiques, la mutualisation des transports et des achats, la réduction des stocks, le rappel des règles de déplacement et les réunions à distance ont permis de réduire les émissions.

Afin de réduire les déplacements des salariés et d'envisager des solutions de transports « doux », les sites de Bourgoin et de Pierre-Bénite participent à la définition et animation de plans de déplacement. Le site d'ITH a intégré depuis le mois de septembre 2019 le plan de mobilité inter-entreprises régional afin d'étudier des pistes d'amélioration sur les déplacements des employés dans la zone d'activité. Un défi mobilité a ainsi été réalisé sur le site, ce jour-là, environ 10 % des salariés ont opté pour un mode de déplacement différent de la voiture. Les établissements Holding Textile Hermès et Ateliers AS, en lien avec la manufacture de Pierre-Bénite, ont réalisé un diagnostic global sur les déplacements domicile-travail. Plusieurs actions ont déjà été entreprises à la suite de ce diagnostic : une aide financière est proposée pour l'achat d'un vélo et des indemnités kilométriques sont versées, des outils ont été fournis afin de faciliter les réunions à distance, des places de parking dédiées ont été attribuées au co-voiturage. Enfin, le bilan transport et la problématique d'impact carbone sont progressivement intégrés dans les projets ainsi que dans les Comités de développement et industrialisation des produits.

Cuir

Au sein du pôle Maroquinerie, les premières réflexions autour de l'empreinte carbone des activités ont été initiées en 2006 avec une démarche de bilan de gaz à effet de serre lancée à la manufacture de Pierre-Bénite et étendue à l'ensemble des autres maroquineries en 2008. Depuis, la mesure régulière des émissions carbone permet de nourrir les plans de progrès avec des actions concrètes comme la mise en place de véhicules de service électriques ou encore l'accroissement de la part des énergies renouvelables.

Les économies d'énergie réalisées en 2019 (consommation réduite de 2 236 MWh par rapport à 2018) permettent de diminuer l'impact Carbone annuel lié aux scopes 1 et 2 de plus de 250 tonnes de CO_2 eq.

En 2019, la mise en œuvre de plans de mobilité a été réalisée sur les maroquineries de Belley, d'Aix-les-Bains et de Pierre-Bénite (démarche collaborative avec la soie pour ce dernier site). Cet exercice a permis d'identifier des actions concrètes d'amélioration alimentant un plan d'actions pluriannuel spécifique à chaque site.

Le pôle Maroquinerie, en cohérence avec les cibles de réduction de l'empreinte carbone du groupe, a défini de nouveaux objectifs pour la construction des futurs sites manufacturiers. : les programmes de construction de manufacture incluent dorénavant la cible Bepos.

En 2020, le pôle a par ailleurs lancé une démarche d'ACV (analyse de cycle de vie) de ses produits où le carbone joue un rôle important. Elle permet de renforcer les travaux internes selon une hiérarchisation objective (comme l'impact du transport ses salariés en zone rurale), et prépare le futur affichage environnemental.

Cristallerie

Le bilan de gaz à effet de serre de la manufacture a été mis à jour pour l'année 2020. Ce dernier est en diminution par rapport à 2019, notamment sur la consommation en gaz naturel et les achats de matières premières. La part des énergies utilisées dans le process de fusion de la matière reste majoritaire. L'énergie électrique utilisée par la manufacture est à 100 % de l'électricité dite « verte ». La collecte des données utilisées pour réaliser le bilan de gaz à effet de serre s'est encore structurée et fiabilisée, notamment avec l'utilisation de données plus détaillées sur le fret et les déplacements. Cette démarche d'analyse alimente les projets à venir pour la manufacture et nourrit son Plan eau – énergies – carbone.

2.5.2.3 ENGAGER DES ACTIONS DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE

En complément de ses actions pour réduire ses émissions carbones en valeur relative puis absolue, le groupe a décidé la mise en place d'un dispositif de compensation carbone volontaire, à haute valeur environnementale, sociale et sociétale afin de réduire son empreinte globale.

Hermès a rejoint, en juin 2012, le fonds Livelihoods (LCF), une coalition d'entreprises finançant des projets de compensation carbone à haute valeur sociale et environnementale. Les actions de Livelihoods sont précisées ci-après et dans le chapitre relatif aux relations avec les parties prenantes, expliquant notamment que plus de 130 millions d'arbres ont déjà été plantés, au bénéfice de plus d'un million de personnes (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.7.2.2) par le fonds LCF1.

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur **sept principes** structurants, fondements de la charte Livelihoods, qui contribuent à sa valeur :

- la réduction d'abord: les crédits carbone générés par les projets Livelihoods ne viennent qu'en complément des efforts internes de réduction, et sont un des paramètres du chemin pour atteindre des objectifs de neutralité à horizon 2050;
- le principe d'additionnalité: les projets soutenus par Livelihoods n'auraient pas vu le jour sans son investissement, qui nécessite une étude pointue dans des contextes sociaux et écologiques complexes. Il ne s'agit pas de projets sur étagère et standardisés, comme peuvent l'être certains projets carbone d'énergie renouvelable par exemple. Il s'agit d'aider des communautés défavorisées et parfois marginalisées à sortir de la pauvreté, comme formalisé dans la charte « Livelihoods » ;

- des crédits carbone certifiés selon les plus hauts standards, Gold Standard et Verra (ex VCS), qui valident du carbone effectivement séquestré (et non pas des estimations de réduction d'émission ou des projections futures). De plus, chaque projet donne lieu à un suivi et des calculs d'impacts selon les ODD des Nations Unies;
- un risque entrepreneurial pour financer les projets à leur début : Livelihoods n'achète pas de crédits « sur le marché » issus de projets déjà engagés, en acceptant de verser une marge à un intermédiaire. Il aide des communautés défavorisées en investissant pour eux dès le début, en prenant le risque de 2 à 6 M€ sur chaque projet, sans garantie absolue de retour. Les communautés concernées n'ont pas les moyens de leurs projets sans cette prise de risque. Le financement du projet se fait sur les premières années, les résultats s'observent lorsque les arbres poussent par exemple, parfois cinq ans après que l'essentiel des investissements soient faits ;
- une approche de coalition d'entreprises animées par le même esprit: tous les investisseurs de Livelihoods mutualisent leur engagement, et reçoivent donc des crédits issus d'un portefeuille de projets développés et discutés ensemble;
- une approche de long terme: les entreprises et les porteurs de projets, ainsi que les communautés, sont engagés sur des projets de 10 ans (projets énergie) à 20 ans (projets agricoles). Pendant cette période, le fonds aidera les communautés, suivra les projets et recevra au bout de quelques années des crédits. Des engagements de cette durée sont singuliers pour des coalitions d'entreprises;
- des communautés locales directement bénéficiaires des projets : grâce aux ONG coordinatrices de projets niveau local, les communautés bénéficient directement des avancées que les projets mettent en œuvre : accroissement de la fertilité des sols, agriculture régénérative, pratique agroécologique efficaces, restauration des écosystèmes, génération de revenus agricoles, forestiers, marins et amélioration des conditions de vie. C'est d'ailleurs un facteur clé de succès des projets, les communautés se mobilisent car elles trouvent un avantage direct.

Le fonds Livelihoods est organisé par un système de compartiments successifs. Le premier compartiment LCF1 (Livelihoods carbon fund 1), ouvert en 2011, est encore à ce jour le seul à délivrer des crédits carbones. Hermès est également actionnaire depuis 2017 d'un second compartiment, LCF2. Des nombreux projets sont déjà lancés par ce fonds, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Rwanda et au Malawi, sur des projets agroforestiers, de mangrove ou d'énergie. Ils devraient générer ses premiers crédits en 2021.

Capitalisant sur une expérience de 10 ans avec des investisseurs privés, Livelihoods a annoncé fin 2019 le lancement d'un 3e fonds Carbone pour aider entreprises, investisseurs financiers et villes à accélérer l'action climat et générer un impact social à grande échelle.

Ce 3e Fonds Carbone Livelihoods (LCF3) vise un objectif d'investissement de 150 M€ pour améliorer la vie de 2,5 millions de bénéficiaires dans les pays en développement. Dans la continuité des fonds LCF1et LCF2, ce nouveau fonds à impact investira dans des projets communautaires pour la restauration des écosystèmes naturels, l'agroforesterie et l'agriculture régénérative.

Hermès a confirmé en 2020 son engagement en faveur du climat, des communautés et de la biodiversité par un investissement au sein de ce troisième compartiment LCF3. Chacun de ces fonds ayant une durée de vie de 20 ans, le groupe illustre ainsi la philosophie long terme et continue de son engagement pour réduire les impacts du changement climatique.

Comme évoqué au chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.7.2.1.4 , les projets Livelihoods produisent bien entendu des impacts positifs qui vont au-delà de la séquestration ou la réduction d'émissions carbone, comme illustré pour LCF1 comme suit :

FONDS LCF1 DE LIVELIHOODS



20 m€ déjà investis



2,1 MtCO2eq séquestrés ou évités au sein des écosystèmes naturels et agricoles



130 millions d'arbres plantés



32 000 hectares plantés et préservés (en cours d'évaluation)







> 200 000 familles touchées

1 million de personnes bénéficiaires

120 000 foyers de cuisson améliorés déployés

Les livraisons de carbone se développent à mesure que les arbres grandissent (les projets concernés s'étendent sur 20 ans). Elles ont été effectuées en 2020 pour la septième fois après vérification par des auditeurs spécialisés (selon les normes Gold Standard et Verra-VCS).

Si en 2020, la crise de la Covid 19 a eu peu d'impact sur le côté opérationnel des projets et leur développement, elle a perturbé en revanche les opérations de vérification des auditeurs carbone, retardant les livraisons carbone sur la période (les crédits carbone non vérifiés en 2020 seront disponibles en 2021). Deux projets sur cinq n'ont pas pu être vérifiés, réduisant significativement le montant des crédits carbone certifiés et disponibles pour les actionnaires de Livelihoods.

Afin de respecter son engagement de couvrir par des crédits carbone l'intégralité de ses émissions sur les scopes 1 et 2, Hermès s'est rapproché de la société EcoAct, afin de faire l'acquisition complémentaire de crédits carbone à haute valeur sociale et environnementale. EcoAct, un des acteurs majeurs et reconnus du marché carbone en France, a cédé au groupe des crédits certifiés Gold Standard provenant de projets de foyers améliorés au Kenya et au Malawi.

Au total, Hermès a reçu et annulé 46 200 crédits carbone au titre de 2020, contribuant à compenser 134 % de ses émissions carbone sur les scopes 1 et 2.

Le § 2.7 « Les communautés : parties prenantes et ancrage territorial » donne plus de précisions sur le volet sociétal de Livelihoods.

2.5.3 BIODIVERSITÉ

Le maintien d'un cadre environnemental propice au développement des activités passe par le respect et la sauvegarde de la biodiversité. Selon le récent rapport « Living planet » du WWF, on observe un déclin très préoccupant des populations d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles à la surface du globe depuis 1970.

Hermès se mobilise pour la protection de la biodiversité dans sa sphère de responsabilité directe, dans sa sphère d'influence élargie, et par des engagements volontaires au-delà de sa sphère d'influence économique.

« La nature nous inspire depuis 1837. La protection de la biodiversité est une opportunité magnifique. Transmettre cette richesse aux générations futures nous oblige. C'est un combat du présent. » Axel Dumas, gérant d'Hermès.

POLITIQUE

Pour répondre aux enjeux actuels concernant la perte globale de biodiversité, Hermès s'est engagé de façon concrète avec une stratégie formalisée en 2018 et mise à jour en 2020 autour de quatre éléments structurants: former, collaborer, évaluer et agir. Hermès poursuit ses engagements biodiversité avec un plan à cinq ans. Il concerne ses activités en France (80 % de la production) et à l'international. Le sujet est supervisé par le Comité développement durable (deux membres du Comité exécutif) et sera piloté par un comité dédié.